

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 13 mars 2023

134^{ème} Séance

**Délibération N°2023-429
Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 134^{ème} séance, à 14 H 30, salle de réunion de l'OEHC à Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Jean-Marc BORRI, Marie Anne PIERI, Jean Baptiste ARENA, Joseph COLOMBANI, François Laurent PASQUALI, Paul BIANCHI, Sébastien MERCURI, Laetitia SIMEONI, Jean Toussaint NICOLAI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Petru Antone FILIPPI
Mme Frédérique DENSARI à Paula MOSCA
Mme Françoise CAMPANA à Lisa FRANCISCI
Mme Chantal PEDINIELLI à Marie Anne PIERI
Mme Marie Josèphe ALFONSI à Joseph COLOMBANI
M. Paul OTTAVIANI à Jean Baptiste ARENA
M. Marc François CASANOVA à Juliette PONZEVERA

Etaient absents :

Mmes et Mrs Jean Jacques LUCCHINI, Hyacinthe VANNI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre GUIDONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Paul Félix BENEDETTI, Pierre ACQUAVIVA, Stéphane PAQUET, Jean-Baptiste DE PERETTI Della ROCCA, Vincent BERETTI, Jean-François SAMMARCELLI, Toussaint FAZI, Marie Dominique CRISTINI, Dominique CORVI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Maryline FIORENTINI, Jean-Baptiste LECCIA, François PIACENTINI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim
Mme Martine STEBLER, Payeur de Corse

Mme Marie CHIEUSSE, Draaf de Corse
M. Andria GRASSI, Service de la Tutelle - CDC

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant l'article L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les Orientations Budgétaires de l'exercice ;

Vu le rapport relatif aux Orientations Budgétaires 2023 ;

Sur rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de Prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 conformément à l'article L4312-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

BASTIA, le 13 mars 2023

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente
Dominique LIVRELLI**

